Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation

Objectifs

- Réalisation de l’étude par un bureau d’études spécialisé
- L’étude doit aboutir à un diagnostic intégré abordant l’ensemble des thématiques suivantes :
    - Démographie
    - Habitat et amélioration du cadre de vie
    - Commerce et développement économique
    - Services à la population
- L’étude doit aboutir à une proposition de plan d’actions, contenant un calendrier prévisionnel. L’impact des actions proposées dans le centre ou le quartier sur le reste du territoire communal / intercommunal doit être clairement identifié.
- Les travaux préconisés par le plan d’action devront avoir commencé dans les trois ans suivant la fin de l’étude, sous peine de reversement de la subvention accordée par la Région.

Bénéficiaires

- Communes,

- EPCI,
- Syndicats Mixtes,
- PETR,
- SEM/SPL.

Caractéristiques de l’aide

Dépense subventionnable plafonnée à 60 000 € HT par étude dans la limite d’une étude par secteur (centralité ou quartier).

Aide régionale fixée à 50 % de la dépense subventionnable.

Contacts

Contacts

Direction de l’Aménagement des Territoires - Service Vie des Territoires et Contractualisation

02.35.52.31.24